

IESS, un nouveau règlement cadre européen pour les enquêtes ménages

CNIS, Commission démographie et
questions sociales , 28 nov 2019



La genèse du règlement-cadre

Septembre 2011

Mémoire de Wiesbaden
(DG des *INS*)

Novembre 2015

Consultation des directeurs
des *INS*
Sur un premier texte

Février 2017

Soumission
aux co-législateurs
(Conseil et Parlement)

2019

Adoption
d'un compromis (avril)
et publication (octobre)

2021

Entrée
en application

- **« Les données et les indicateurs statistiques constituent l'épine dorsale des politiques responsables fondées sur des données probantes »**
 - **Un règlement cadre (et des textes d'exécution)**
 - Pour structurer et harmoniser la production des enquêtes sociales auprès des ménages, auparavant organisées en tuyaux d'orgue
 - Avec des concepts communs et un noyau de variables standardisées, des contraintes de qualité renforcées
 - Avec une programmation pluriannuelle tournante sur huit ans
 - **Sur sept grandes thématiques :**
 - la main d'œuvre → **dont nouveau : chômage mensuel (auparavant, DEFM transmises sur une base volontaire)**
 - le revenu et les conditions de vie,
 - la santé,
 - l'éducation et la formation,
 - l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
 - l'emploi du temps
 - la consommation
- nouveau → auparavant, sur une base volontaire**

- **Des variables communes à différentes enquêtes**
 - Le questionnement pour fournir ces variables reste en général de la responsabilité des INS, de même que le mode de collecte...
 - ... sauf pour le module BIT de l'enquête emploi (et certains indicateurs de SILC-SRCV)
- **Généralisation d'un concept de ménage au sens économique**
 - Personnes vivant sous le même toit et partageant leurs ressources ou leurs dépenses (les colocataires sont des ménages séparés)
- **Des contraintes de précision définies sur plusieurs indicateurs**
 - Y compris au niveau régional
- **Des délais de transmission figés dans la loi**
- **Un reporting qualité harmonisé**

- **Des contenus d'enquêtes modifiables (à la marge) par “actes délégués”**
- **Un soutien aux études pilotes**
 - Sur de nouveaux sujets
 - Sur de nouvelles méthodes de collecte
- **Des aides à l'adaptation des systèmes nationaux**
 - Par des financements
 - Par des dérogations temporaires

- **Une part croissante d'enquêtes sous règlement européen**
 - Et donc des contraintes plus fortes sur le calendrier et le programme d'enquêtes
- **Un ajustement des échantillons**
 - Réalisé à l'occasion du renouvellement décennal de l'échantillon-maître et de celui de l'enquête emploi
 - Un échantillon basé sur les données fiscales et non plus le RP, et des méthodes plus efficaces, permettent d'améliorer la précision du tirage
 - Au final, un ajustement de la répartition régionale de l'échantillon pour l'enquête emploi, et une réduction de sa taille globale
 - Pour SILC-SRCV, des méthodes petits domaines seront utilisées pour produire le risque de pauvreté au niveau régional
- **Une rénovation progressive des enquêtes**
 - En commençant par l'enquête emploi et SILC-SRCV
 - Avec un passage concomitant au multimode pour l'enquête emploi
 - Dans le contexte d'un projet plus général de passage au multimode et de standardisation de la filière de collecte des enquêtes ménages à l'INSEE
- **Un investissement spécifique sur les délais de production des revenus dans SILC-SRCV**

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Chantal Cases

Directrice des statistiques

Démographiques et sociales

chantal.cases@insee.fr

Cliquez pour ajouter un titre